

## **Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie**

### **Conseil communautaire du 2 avril 2019 à Planzolles**

#### **Procès-verbal**

L'an deux mille dix-neuf le 2 du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Planzolles, sous la présidence de Monsieur Alain MAHEY, Président.

**Etaient présents avec droit de vote :** Pascal WALDSCHMIDT, Alain MAHEY, Christian PALADEL, Nathalie TOURRE, Alain REYNOUARD, Marie Claire PAQUELET, Jean Louis ROSADO, Daniel PICAL, Jean Luc TOUREL, Chantal THERAUBE, Albert MOZZATTI, Jean Paul ROBERT, Eric BOISSIN, Françoise GALLET, Marie Pierre MALCLES, François COULANGE, Serge LUTAUD, Christophe DEFFREIX, Christian BALAZUC, Marie Thérèse MORFIN, Alain RIEU, Gérard MARTIN, Régine LEMESRE, Jean Louis MOURARET, Francis CHABANE, Michel TALAGRAND, Luc PARMENTIER, Marc FAYOLLE, Marc MINETTO, Michel SEVEYRAC, Jérôme MONTEREMAL, Richard ALLAMEL, Alexandre FAURE.

**Ont un pouvoir :** Alain MAHEY (pouvoir de Marie Christine DETE), Chantal THERAUBE (pouvoir de Mireille AREVALO), Pascal WALDSCHMIDT (pouvoir de Alain GIBERT), Marc FAYOLLE (pouvoir de Jack ZMINKA).

Ont participé : Christian BROUSSE

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 33

Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 26 mars 2019

A été élu secrétaire : Régine LEMESRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Modification de l'ordre du jour :

Rajout : Acquisitions foncières sur l'année 2018, Convention de rachat de l'ancien matériel de la brigade verte, Aides aux manifestations culturelles : Avis favorable à l'unanimité

Retrait : Décision modificative du budget déchets ménagers, Dotations enfance jeunesse 2019, Enfance jeunesse création de poste : Avis favorable à l'unanimité

Procès-verbal du conseil communautaire du 28 février 2019 : Avis favorable à l'unanimité

### **FINANCES**

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS EXERCÉES PAR LE PRÉSIDENT EN 2018**

En application de l'article L 5211-10 du CGCT, l'autorité territoriale, à savoir le Président, peut se voir attribuer des délégations par le Conseil Communautaire, donnant lieu à des décisions de ce dernier pour lesquelles il doit rendre compte à l'organe délibérant. Par délibération n° C-201404-40 et n° C-201404-41 en date du 23 avril 2014, le conseil communautaire a attribué des délégations de pouvoir au Président.

En conséquence, les décisions prises par le Président entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018 en matière de marchés publics, de conventions, d'arrêtés et d'acquisitions foncières sont présentées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

**Prendre acte** de la communication du rendu des attributions exercées par le Président en 2018.

## **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE TOITURES PHOTOVOLTAIQUES**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				16 629,72 €		16 629,72 €
Opérations de l'exercice	188,26 €	9 118,32 €			188,26 €	9 118,32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>188,26 €</b>	<b>9 118,32 €</b>			<b>188,26 €</b>	<b>25 748,04 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>8 930,06 €</b>		<b>16 629,72 €</b>		<b>25 559,78 €</b>
Résultat cumulé d'investissement			16 629,72 €			
Excédent cumulé de fonctionnement			8 930,06 €			
Reporte la somme de			16 629,72 €		au compte 001 Excédent d'Investissement reporté	
Reporte la somme de			8 930,06 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget annexe « Toitures Photovoltaïques » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE ZAEC**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			356 025,31 €		356 025,31 €	
Opérations de l'exercice	896 166,06 €	913 889,10 €	896 491,16 €	443 418,19 €	1 792 657,22 €	1 357 307,29 €
<b>TOTAUX</b>	<b>896 166,06 €</b>	<b>913 889,10 €</b>	<b>822 989,03 €</b>	<b>466 963,72 €</b>	<b>2 148 682,53 €</b>	<b>1 357 307,29 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>17 723,04 €</b>	<b>809 098,28 €</b>		<b>791 375,24 €</b>	
Résultat cumulé d'investissement			- 809 098,28 €			
Résultat cumulé de fonctionnement			17 723,04 €			
Reporte la somme de			-809 098,28 €		au compte 001 Déficit d'Investissement reporté	
Reporte la somme de			17 723,04 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget annexe « ZAEC » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE ATELIERS ECONOMIQUES**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	26 264,85 €			90 191,31 €		63 926,46 €
Opérations de l'exercice	72 212,11 €	104 952,53 €	25 824,92 €	66 697,28 €	98 037,03 €	171 649,81 €
<b>TOTAUX</b>	98 476,96 €	104 952,53 €	25 824,92 €	156 888,59 €	98 037,03 €	235 576,27 €
<b>Résultat de clôture</b>		6 475,57 €		131 063,67 €		137 539,24 €
	Résultat cumulé d'investissement		131 063,67 €			
	Excédent cumulé de fonctionnement		6 475,57 €			
	Reporte la somme de		131 063,67 €		au compte 001 Excédent d'Investissement reporté	
	Reporte la somme de		6 475,57 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget annexe « Ateliers Economiques » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## **AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE TOURISME PATRIMOINE**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		13 084,12 €	5 725,11 €			7 359,01 €
Opérations de l'exercice	486,00 €				486,00 €	
TOTAUX	486,00 €	13 084,12 €	5 725,11 €		486,00 €	7 359,01 €
Résultat de clôture		12 598,12 €	5 725,11 €			6 873,01 €

Résultat cumulé d'investissement	- 5 725,11 €	
Excédent cumulé de fonctionnement	12 598,12 €	
Reporte la somme de	- 5 725,11 €	au compte 001 Déficit d'Investissement reporté
Reporte la somme de	12 598,12 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget rattaché «Tourisme Patrimoine » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE SPANC

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 709,24 €	23,13 €			11 686,11 €
Opérations de l'exercice	74 942,79 €	85 692,19 €	57 335,27 €	75 752,00 €	132 278,06 €	161 444,19 €
TOTAUX	74 942,79 €	97 401,43 €	57 358,40 €	75 752,00 €	132 278,06 €	173 130,30 €
Résultat de clôture		22 458,64 €		18 393,60 €		40 852,24 €
Résultat cumulé d'investissement			18 393,60 €			
Excédent cumulé de fonctionnement		22 458,64 €				
Reporte la somme de			18 393,60 €			au compte 001 Excédent d'Investissement reporté
Reporte la somme de				22 458,64 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget annexe « SPANC » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		190 101,22 €		78 298,99 €		268 400,21 €
Opérations de l'exercice	1 320 942,80 €	1 319 887,53 €	87 942,26 €	19 817,00 €		
TOTAUX	1 320 942,80 €	1 509 988,75 €	87 942,26 €	98 115,99 €		1 696 924,60 €
Résultat de clôture		189 045,95 €		10 173,73 €		268 400,21 €
	Résultat cumulé d'investissement		+ 10 173,73 €			
	Excédent cumulé de fonctionnement		189 045,95 €			
	Reporte la somme de		+ 10 173,73 €		au compte 001 Excédent d'Investissement reporté	
	Reporte la somme de		189 045,95 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget annexe « Déchets Ménagers » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET GENERAL

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2018 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante (le résultat 2017 reporté de fonctionnement intègre le résultat du budget boutique dissous):

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 005 726,80 €		711 707,92 €		2 717 434,72 €
Opérations de l'exercice	3 976 314,88 €	3 973 966,56 €	2 309 447,95 €	732 666,65 €	6 285 762,83 €	4 706 633,21 €
TOTAUX	3 976 314,88 €	5 979 693,36 €	2 309 447,95 €	1 444 374,57 €	6 285 762,83 €	7 424 067,93 €
Résultat de clôture		2 003 378,48 €	865 073,38 €			1 138 305,10 €
Résultat cumulé d'investissement			- 865 073,38 €			
Restes à réaliser en investissement			348 252,07 €		978 934,20 €	
Solde des restes à réaliser 2017			630 682,13 €			
Excédent cumulé de fonctionnement			2 003 378,48 €			
Reporte la somme de			865 073,38 €		au compte 001 Déficit d'Investissement reporté	
Affecte la somme de			234 391,25 €		au compte 1068 Investissement	
Reporte la somme de			1 768 987,23 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2018 du budget « Général » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET SPANC 2019

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget supplémentaire au budget primitif SPANC 2019 en précisant que cette décision porte sur l'intégration des résultats 2018:

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D- 6066- Carburants		500 €		
D- 6156- Maintenance		500 €		
D- 6411- Rémunérations du personnel		1 500 €		
D- 678- Dépenses exceptionnelles		1 000 €		
D-023- virement à la section d'investissement		11 958 €		
R-74- Subventions d'exploitation			6000 €	
R- 778- Produits exceptionnels			1000 €	
R- 002-Excédent reporté				22 458 €

<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 458 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>22 458 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001-Excédent investissement reporté				18 393 €
R-021- Virement de la section d'exploitation				11 958 €
R-1641- Emprunts			25 351 €	
D-2313- Constructions		5 000 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>5 000 €</b>	<b>25 351 €</b>	<b>30 351 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** le budget supplémentaire au budget SPANC 2019 tel que présenté ci-dessus.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET TOURISME (M14)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Budget Tourisme lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Budget 2019	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	24 538 €	24 538 €
Recettes	24 538 €	24 538 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	6 680 €	6 680 €
Recettes	6 680 €	6 680 €
<b>ENSEMBLE</b>		
Dépenses	31 218 €	31 218 €
Recettes	31 218 €	31 218 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** le Budget Primitif 2019 du budget « Tourisme », tel que présenté ci-dessus.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE TOITURES PHOTOVOLTAIQUES (M4)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Budget Toitures Photovoltaïques lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Budget 2019	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	17 730 €	17 730 €
Recettes	17 730 €	17 730 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	78 000 €	78 000 €
Recettes	78 000 €	78 000 €
<b>ENSEMBLE</b>		
Dépenses	95 730 €	95 730 €
Recettes	95 730 €	95 730 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** le Budget Primitif 2019 du Budget annexe « Toitures Photovoltaïques » tel que présenté ci-dessus.

## **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ATELIERS ECONOMIQUES (M4)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2018 avec reprise des résultats 2018 de la collectivité au titre du budget annexe Ateliers économiques lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Budget 2019	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	112 022 €	112 022 €
Recettes	112 022 €	112 022 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	229 797 €	229 797 €
Recettes	229 797 €	229 797 €
<b>ENSEMBLE</b>		
Dépenses	341 819 €	341 819 €
Recettes	341 819 €	341 819 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Ateliers Economiques », tel que présenté ci-dessus.

## **BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES (M14)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 du Budget Zones Activités Economiques Communautaires lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Budget 2019	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	1 255 707 €	1 255 707 €
Recettes	1 255 707 €	1 255 707 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	1 131 334 €	1 131 334 €
Recettes	1 131 334 €	1 131 334 €
<b>ENSEMBLE</b>		
Dépenses	2 387 041 €	2 387 041 €
Recettes	2 387 041 €	2 387 041 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** le Budget Primitif 2019 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques Communautaires », tel que présenté ci-dessus.

## **TAUX DE FISCALITE 2019**

Le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Le Président propose au Conseil de ne pas modifier les taux de fiscalité des entreprises en 2018 à savoir un maintien du taux à 18,79 %.

Le Président présente au Conseil deux propositions de hausse des taux des taxes « ménages » pour 2019, soit 3 % de hausse ou 5 % afin de permettre le financement des projets d'investissement, compenser la baisse des dotations de l'Etat et financer les compétences transférées.

Après débat, le Président propose d'augmenter le taux des taxes dites « ménages » de 3 % (TH, TFB et TFNB) soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,029925.

Les taux 2019 des impositions locales sont donc proposés sur les bases suivantes :

- Taxe d'habitation (TH) 12,48 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) 2,29 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) 16,03 %
- Contribution foncière des entreprises (CFEU) 18,79 %

Le Président rappelle au conseil la délibération n°C-201809-104 du 19 septembre 2018 instituant la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et fixant la somme à 100 000 €.

Le Président propose au vote la modification du produit attendu voté le 19 septembre 2018 et donc de le ramener à la somme ci-dessous :

- Taxe GEMAPI 75 500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (27 pour, 8 contre et 2 abstention) décide de :

**Fixer** les taux de fiscalité 2019 tels que présentés.

**Fixer** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 75 500 € pour 2019.

## BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET GENERAL (M14)

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2019 avec reprise des résultats 2018 de la collectivité au titre ses services généraux lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2018	Budget voté 2019	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		5 969 692 €	5 969 692 €
Recettes		5 969 692 €	5 969 692 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	348 254 €	7 712 512 €	8 060 766 €
Recettes	978 934 €	7 081 832 €	8 060 766 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses	348 254 €	13 682 204 €	14 030 458 €
Recettes	978 934 €	13 051 524 €	14 030 458 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des présents (), décide de :

**Adopter** le Budget Primitif 2019, du budget général de la collectivité, tel que présenté ci-dessus.

## **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 : MONTANTS PROVISOIRES**

Le Président propose à l'assemblée le tableau des attributions de compensation provisoires pour 2019 suite à l'envoi du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (CLETC) en date du 12 février 2019 et à la délibération instituant la taxe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents de :

**Approuver** les attributions de compensation provisoires 2019.

### **CULTURE**

## **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019/2022 AVEC L'ASSOCIATION FORMAT**

Considérant la politique de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie de soutien aux acteurs culturels intervenant sur son territoire, qui se caractérise par la signature de conventions d'objectifs, la Communauté de Communes souhaite formaliser son partenariat avec l'association Format. En particulier, en développant la pratique de la danse et les actions de médiation et de sensibilisation autour de cette forme d'expression qui demeure sous représentée sur son territoire et méconnue de ses habitants.

A ce titre, la Communauté de Communes souhaite développer l'accueil de résidences et l'organisation de rencontres/ateliers avec les habitants de tous les âges. Elle se positionne, comme un élément facilitateur d'un point de vue technique et matériel pour la mise en œuvre et la coordination de ces actions.

Par cette convention, Format et la Communauté de Communes s'engagent à collaborer autour de ces objectifs, qui prolongent ceux définis dans le cadre de la convention d'Éducation Artistique et Culturelle du Pays Beaume-Drobie, qui identifie Format comme un acteur artistique majeur.

Il est proposé une convention pour la période 2019 / 2022. Le Président rappelle que la DRAC, la Région AURA, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Sources et Volcans d'Ardèche sont également signataires de la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Approuver** la convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 avec l'association FORMAT,  
**Autoriser** le Président à signer la convention.

## **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : CONVENTIONS 2019**

Par délibération C-201612-146 du 13 décembre 2016, le conseil communautaire à valider le principe de conventionnement avec des associations culturelles.

Sur la base des propositions de la commission Culture, le Président présente les conventions 2019 avec les associations partenaires, à savoir :

Labeaume en Musique : 7 500 €  
Ecole des musiques vivantes : 5 000 €  
Sur le sentiers des Lauzes : 2 500 €  
Format Danse : 2 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Gérard MARTIN) décide de :

**Acter** la participation au financement des associations conventionnées pour 2019

## **AIDE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES : SUBVENTIONS 1ER SEMESTRE 2019**

Le Président présente les projets de manifestations culturelles du 1er semestre 2019 ayant sollicité un financement de la Communauté de Communes.

En application du règlement d'attribution, la commission Culture propose les aides suivantes :

<b>Porteur de la demande</b>	<b>Description</b>	<b>Budget action</b>	<b>Aide demandée</b>	<b>Proposition commission</b>
Commune de Fauères	Culture au jardin #3	3 750 €	800 €	500 €
Jazz à Chandolas	Concerts de Jazz	13 150 €	2 000 €	1 500 €
Le Fournil	Programmation culturelle à Rocles	8 315 €	800 €	500 €
SI du canton de Valgorge	20 ans de la médiathèque de Valgorge	7 500 €	4 500 €	3 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Acter** la programmation du 1<sup>er</sup> semestre 2019 des aides en faveur des manifestations culturelles

**Acter** la participation de la Communauté de Communes au financement des manifestations culturelles correspondant aux projets du 1er semestre 2019.

## **ECONOMIE**

### **PARC D'ACTIVITES DU BARROT : VENTE DU LOT I**

Suite à la réalisation du document d'arpentage, avec numérotation de chaque parcelle cadastrale du parc d'activités du Barrot et la connaissance exacte des surfaces des lots à vendre, je vous propose de délibérer pour la vente au profit de Monsieur José Manuel CERQUEIRA GONCALVES dirigeant de l'entreprise MANU CONSTRUCTION RENOVATION qui souhaite acquérir les parcelles cadastrales section H n° 679, 680 et 692 du Lot I du Parc d'activités du Barrot à Rosières pour l'implantation de son entreprise.

En application de la délibération n° C-201707-74 du 6 juillet 2017 et conformément à l'avis des Domaines du 15 mars 2019, le tarif de vente de ces parcelles cadastrales d'une superficie totale de 2090 m<sup>2</sup> est fixé 35 €/m<sup>2</sup>. Le prix de vente total est de 73.150,00 €.HT.

Pour ce faire, un Cahier des Charges de Cession de Terrains (C.C.C.T.) a été adapté aux parcelles cadastrales section n° 679, 680 et 692, ainsi qu'au projet de l'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Attribuer** les parcelles cadastrales section n° 679, 680 et 692 d'une surface de 2090 m<sup>2</sup> à Monsieur José Manuel CERQUEIRA GONCALVES dirigeant de l'entreprise MANU CONSTRUCTION RENOVATION,

**Vendre** les parcelles en question à Monsieur José Manuel CERQUEIRA GONCALVES dirigeant de l'entreprise MANU CONSTRUCTION RENOVATION à 35 € HT le m<sup>2</sup>,

**Approuver** le Cahier des Charges de Cession de Terrains des parcelles cadastrales section n° 679, 680 et 692 à Rosières joint à la présente,

**Autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette vente.

## **PARC D'ACTIVITES DU BARROT : PROCEDURE DE REGULARISATION DE LA VOIE DE CONTRE-ALLEE DEPARTEMENTALE**

Suite à la réalisation du document d'arpentage d'ensemble, avec rémunération de chaque parcelle cadastrale, du parc d'activités du Barrot et à la connaissance exacte des superficies, il convient à présent de régulariser la situation concernant la voie de rétablissement nommée « voie de contre-allée » départementale traversant le périmètre du parc d'activités du Barrot à Rosières.

Pour cela, il est nécessaire de transférer à titre gratuit du domaine public du Département de l'Ardèche au domaine public de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et comme porté au plan ci-joint :

- la parcelle cadastrée H683, d'une superficie de 1a33ca, située sur l'accotement de la voirie publique de desserte interne du parc d'activités du Barrot,
- la parcelle cadastrée H678, d'une superficie de 10a13ca (anciennement dénommée et H668), située sur l'emprise de la voirie publique de desserte interne du parc d'activités du Barrot

Lorsque le Département de l'Ardèche aura délibéré dans le même sens, un procès-verbal de remise de domaine public, sera établi par le Département de l'Ardèche et signé conjointement.

Pour ce faire, il convient également d'acquérir les parcelles cadastrales H679, H680, H681 et H682, propriété du Conseil Départemental de l'Ardèche qui se situent sur l'emprise des terrains destinés à être commercialisés dans le parc d'activités du Barrot. Les parcelles en question sont estimées à 2€/m<sup>2</sup>. La surface étant de 364 m<sup>2</sup>, le prix total d'acquisition est de 728 €.HT.

Il est nécessaire de rappeler que le foncier relatif à la voie de contre-allée départementale a été acquis par le Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et que par délibération en date du 19 février 2019 le Conseil Municipal de Rosières a renoncé au droit de rétrocession sur les parcelles concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Accepter** le transfert du domaine public du Département de l'Ardèche au domaine public de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, à titre gratuit, des parcelles cadastrales départementales section H n° 683 d'une superficie de 1a33ca et section H n°678 d'une superficie de 10a13ca, situées respectivement sur l'accotement et l'emprise de la voirie publique de desserte interne du parc d'activités du Barrot,

**Autoriser** le Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à signer le procès-verbal à venir correspondant à ce transfert,

**Accepter** l'acquisition des parcelles cadastrales H679, H680, H681 et H682, propriété du Conseil Départemental de l'Ardèche, d'une superficie totale de 364 m<sup>2</sup> au prix de 2€/m<sup>2</sup>, soit un montant total d'acquisition de 728 €.HT.

**Autoriser** le Président à signer l'acte notarié correspondant à cette vente.

**ENFANCE JEUNESSE**

## **CENTRE DE LOISIRS “LES FARFADETS” : REMUNERATION DES CONTRATS SAISONNIERS**

Depuis 2017, la communauté recrute des personnels pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs « Les Farfadets » dans le cadre de contrats d'engagement éducatif.

Pour rappel, le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités.

Ces contrats d'engagement éducatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Deux conditions tenant à la nature de l'emploi doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE:

- Le caractère non permanent de l'emploi,
- Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif.

Compte tenu des difficultés d'embauche rencontrées l'été 2018 mettant en difficulté l'organisation du centre de loisirs et également le service des ressources humaines, et suite au constat des taux pratiqués (de 70 € à 85 €) sur le secteur du Sud Ardèche, nous proposons de modifier le taux initialement de 55 € par jour et de le passer à 70 € par jour.

Les taux pour les stagiaires ou non diplômés restent inchangés.

Je vous propose de retenir :

- 35 € par jour pour les stagiaires BAFA dans la limite de 14 jours
- 45 € pour les stagiaires BAFA ayant réalisé les 14 jours de stage pratique
- 70 € pour les animateurs titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Décider** du recrutement d'animateurs sous contrats d'engagement éducatif pour le fonctionnement de centre de loisirs « Les Farfadets »,

**Doter** ces emplois d'une rémunération journalière égale à 35 €, 45 € ou 70 € selon la situation spécifique.

## **SERVICES**

### **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) A VALGORGE : CONVENTION, GESTION ET FINANCEMENTS**

Le Président rappelle que pour renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'espaces mutualisés de services au public. Instituées par l'article 100 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les Maisons de Services Au Public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services Au Public articulent présence humaine et outils numériques.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes propose à Valgorge, en complément de celle présente à Joyeuse (AMESUD), les services d'une MSAP, dont l'organisation et la gestion sont confiées au centre socio-culturel Le Ricochet.

La MSAP à Valgorge fait suite au Relais de Services Publics, initié par le CSRI. Pour actualiser la convention entre la Communauté de Communes et le centre social, le Président propose la mise en place d'une convention triennale (2019/2020/2021) pour une MSAP à Valgorge.

Le Président rappelle que le fonctionnement de la MSAP à Valgorge est financé par le FNADT, le FIO et par le centre social. Il propose d'apporter une participation communautaire de 2000 € par an à compter de 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Confier** la gestion de la MSAP à Valgorge au centre socio-culturel Le Ricochet,  
**Valider** la convention avec l'Etat et les opérateurs présents à la MSAP à Valgorge  
**Participer** au financement de la MSAP à Valgorge  
**Autoriser** le Président à signer la convention triennale d'animation  
**Charger** le Président de la mise en œuvre et du suivi de la convention.

## **TRANSFERT DE MATERIEL TECHNIQUE ENTRE L'EPTB ET LA CDC**

Le Président rappelle que suite à la décision de l'EPTB d'externaliser l'entretien des cours d'eau du Pays Beaume Drobie, le devenir du matériel de la brigade verte se pose (fourgon, matériel de bucheronnage et débroussaillage). A cet effet, l'EPTB propose à la Communauté de Communes de céder ce matériel, en l'état, à l'euro symbolique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Accepter** le matériel de la brigade verte de l'EPTB,  
**Acquérir** pour l'euro symbolique ce matériel,  
**Autoriser** le Président à signer la convention de transfert avec l'EPTB.

## **SALLE MULTISPORTS INTERCOMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION CNDS 2019**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est engagée dans la construction d'une salle multisports adossée au nouveau collège de la vallée de la Beaume.

Il précise que le collège de la Vallée de la Beaume à Joyeuse n'a pas de gymnase adapté aux pratiques sportives scolaires et à l'accueil de plusieurs classes en même temps. Il n'est pas ouvert aux associations même en dehors du temps scolaire. Les clubs sportifs locaux n'ont pas de salle dédiée aux pratiques spécifiques (arts martiaux, danse...). Il n'y a pas de clubs de sports collectifs d'intérieur en Beaume Drobie (Volley, hand, basket). De nombreux habitants du territoire qui pratiquent dans des clubs et associations aux Vans, Ruoms ou Aubenas.

Le futur gymnase permettra de :

Proposer un équipement de qualité pour les pratiques sportives scolaires et associatives  
Développer l'offre en équipement sportif en Pays Beaume Drobie  
Répondre aux attentes de la communauté éducative et des associations et fédérations sportives  
Encourager le développement et la création d'associations sportives

La salle multisports sera utilisée en journée aux collégiens et sera ouverte aux écoles élémentaires. En soirée, les week end et pendant les vacances scolaires, l'équipement sera mis à disposition des clubs et associations. Elle sera dotée d'une structure artificielle d'escalade (blocs).

Sur la base de l'étude de programmation, le projet est estimé à 2 500 000 € HT. Le Président rappelle que la Région via le Contrat Ambition et le Département via le dispositif PASS Territoires seront

mobilisés. Pour l'Etat, une demande de DETR 2019 est en cours d'instruction. Il propose de solliciter, conformément au Contrat de ruralité du Sud Ardèche, une aide du CNDS "Equipements sportifs".

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Solliciter** une subvention au taux maximum auprès du CNDS,

**Acter** le plan de financement du projet,

**Autoriser** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du CNDS.

## **SUIVI ANIMATION OPAH : DEMANDE DE SUBVENTION ANAH 2019**

Le Président rappelle que le suivi-animation de l'OPAH du Pays Beaume Drobie est confiée, depuis 2017 et pour 3 ans, au cabinet SOLHIA.

Les permanences, les visites, les conseils et le montage des dossiers sont assurés dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH.

Dans le cadre de la convention avec l'ANAH, un accompagnement financier annuel est prévu pour le financement du suivi-animation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Solliciter** l'ANAH pour le financement du suivi-animation de l'OPAH en 2019,

**Autoriser** le Président à déposer un dossier de demande de subvention à l'ANAH pour 2019.

Fait à Joyeuse, le 23 mai 2019

Alain MAHEY

Président

